



# Modification 1 aux modalités et conditions de service de Purolator

À compter du 13 septembre 2021, les modalités et conditions de service publiées de Purolator sont par les présentes modifiées de la manière décrite ci-dessous. À l'exception des modifications apportées aux présentes, les modalités et conditions de Purolator demeurent pleinement en vigueur.

## Page 23 - Supplément carburant (frais d'expédition)

### **ORIGINAL:**

Envois expédiés par service de messagerie – Purolator se réserve le droit d'appliquer un supplément pour carburant ou tout autre supplément, peu importe la destination ou le mode de transport sélectionné pour des périodes et pour des montants jugés par Purolator comme appropriés, à sa seule discrétion. En confiant vos Envois à Purolator, vous acceptez de payer tous les suppléments applicables, tel que déterminé par Purolator. Le supplément pour carburant est établi chaque mois et varie en fonction du prix moyen du diesel sur une période de quatre semaines rapporté par le ministère des Ressources naturelles du Canada. Les changements entrent en vigueur le premier lundi de chaque mois et sont affichés sur le site purolator.com environ deux semaines avant la date d'entrée en vigueur. Le supplément pour carburant pour les Envois expédiés par service de messagerie, autres que les Envois expédiés par service Purolator Même Jour, sera ajouté à la somme du Tarif du service et des suppléments pour marchandises dangereuses, manutention spéciale, ExpressCheque, Signature requise (zone résidentielle), Le samedi, Au-delà et Zone résidentielle. Le supplément pour carburant pour les Envois expédiés par service Purolator Même Jour sera ajouté à la somme du Tarif du service et du supplément pour marchandises dangereuses, manutention spéciale et demande de camionnette. Les autres frais supplémentaires, les Taxes et les Frais de dédouanement sont exclus du calcul.

### **MODIFIÉ À:**

Envois expédiés par service de messagerie – Purolator se réserve le droit d'appliquer un supplément pour carburant ou tout autre supplément, peu importe la destination ou le mode de transport sélectionné pour des périodes et pour des montants jugés par Purolator comme appropriés, à sa seule discrétion. En confiant vos Envois à Purolator, vous acceptez de payer tous les suppléments applicables, tel que déterminé par Purolator. Le supplément pour carburant est établi chaque mois et varie en fonction du prix moyen du diesel sur une période de quatre semaines rapportées par le ministère des Ressources naturelles du Canada. Les

changements entrent en vigueur le premier lundi de chaque mois et sont affichés sur le site purolator.com environ deux semaines avant la date d'entrée en vigueur. Le supplément pour carburant pour tout Envois expédiés par service de messagerie, autres que les Envois expédiés par service Purolator Même Jour, sera ajouté à la somme du Tarif du service et des frais applicables pour marchandises dangereuses, manutention spéciale, ExpressCheque, Signature requise (zone résidentielle), Signature d'un adulte requise, Le samedi, Au-delà et Zone résidentielle et/ou le(s) supplément(s) pour la période de pointe, plus tout autre frais jugé applicable par Purolator. Le supplément pour carburant pour les Envois expédiés par service Purolator Même Jour sera ajouté à la somme du Tarif du service et des frais applicables pour marchandises dangereuses, manutention spéciale et demande de camionnette, plus tout autre frais jugé applicable par Purolator. Les Taxes et les Frais de dédouanement sont exclus du calcul.